



Département des Yvelines  
Commune de SAINT-FORGET

**Plan Local d'Urbanisme  
MODIFICATION N°2**

**5.1. Plan de Zonage global, Echelle 1/5000**

**LEGENDE**

- Limite de zone (considérer l'axe du trait comme limite de zone)
- Espaces Boisés Classés (EBC)
- Bâtiment inscrit aux monuments historiques
- Zone non aedificandi de 10m à partir des abords du ru
- Emplacements réservés (ER)
- Périmètre d'isolement acoustique lié au classement des infrastructures de transports terrestres en application des arrêtés ministériels du 9 janvier 1995 et du 30 mai 1996
- Bande de protection du massif forestier de plus de 100 hectares
- Limite du secteur Urbain Constitué
- ★ Changement de destination autorisée (article A2 du Règlement)
- Zone d'aléa inondation R111-3 (valant PPRi)
- Zone constructible

**ELEMENTS PROTEGES AU TITRE DE L'ARTICLE L 123-1-5-7ème DU CODE DE L'URBANISME**

- 1 Bâtiments remarquables classés
- Maires à conserver
- Arbres à conserver
- Espaces Verts Protégés (EVP)
- Murs à conserver
- ★ Mares à protéger

Mise à disposition du public  
Septembre 2019

- Emplacements Réservés (ER)**
- 1 Travaux d'agrandissement du cimetière
  - 2 Aménagement d'un espace public et d'un parking
- Éléments bâtis remarquables à conserver et protéger**  
au titre de l'article L 123-1-5-7ème du Code de l'Urbanisme
- 1 Cimetière et Eglise
  - 2 Oratoire du Mesnil-Sevin
  - 3 Sanctuaire Gallo-romain
  - 4 Mairie - Ecole
  - 5 Villa Ducret (9 rue de la Mairie)
  - 6 Les Moulins
  - 7 Le Moulin des Roches
  - 8 Le Moulin de Châtillon
  - 9 Lavoir de la Source aux fées
  - 11 Ferme du Mesnil-Sevin (Rue du Bel Air)(2 bâtiments)
  - 12 Ferme rue des Grands prés (3 bâtiments)
  - 13 Ferme de la Grande Maison (3 bâtiments)
  - 14 Château de Becquencourt